



Bulletin | mai - juin 2025

2nd juillet 2025



Bulletin d'information | mai - juin 2025

Télécharger le PDF

Chers membres et sympathisant(e)s,

À l'Association pour les Nations Unies (APNU), notre mission est de tisser des liens entre nos membres et les Nations Unies. Grâce à votre soutien, nous continuons à éclairer et mobiliser notre communauté sur les enjeux internationaux. Découvrez des articles et des mises à jour essentielles qui promettent d'enrichir votre connaissance des actions de l'ONU dans le monde. Pour tout commentaire ou suggestion, n'hésitez pas à nous contacter secretaire@apnu.be.

Pour un meilleur confort de lecture, nous vous conseillons de consulter la version en ligne ("Read Online", en haut de ce mail) ou pdf.

DANS CETTE ÉDITION...

[A LA UNE](#)

1. 80e anniversaire des Nations Unies
2. Présidence de la 80e Assemblée générale des Nations Unies
3. Cérémonie commémorative annuelle en hommage aux membres du personnel des Nations Unies décédés au service de la paix
4. Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix à Berlin (mai 2025)
5. Les principales avancées de la 3e Conférence des Nations Unies sur l'océan (juin 2025)
6. Report préoccupant de la conférence internationale sur la Palestine à New York

[ARTICLES THÉMATIQUES](#)

1. Carte blanche de Pierre Goldschmidt: "Les Nations Unies incapables d'empêcher une guerre avec l'Iran"

- 2. La Belgique et l'ONU : un partenariat solide à multiples facettes
- 3. Webinaire UNRIC-VVN: "L'avenir de l'ONU est-il menacé?"
- 4. Film: "UNRWA, 75 ans d'une histoire provisoire"
- 5. "Tensions entre les États-Unis et la CPI: Marco Rubio annonce des sanctions à l'encontre de quatre juges de la Cour pénale internationale", par Christophe Deprez

A LA UNE

80e anniversaire des Nations Unies



Photo d'archive ONU

Le **26 juin 1945**, 50 Etats, dont la Belgique, signaient le traité fondateur des Nations Unies. Après deux guerres mondiales, leur volonté était de poser le cadre juridique de relations internationales apaisées, basées désormais sur l'interdiction du recours à la force et sur la coopération internationale. La Charte de l'ONU entrant en vigueur le 24 octobre 1945 et le 10 janvier 1946 s'ouvrait la première Assemblée générale, sous la présidence de Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères.

L'ONU compte désormais 193 Etats membres. Après 80 ans, l'heure est aussi au bilan et à la nécessaire adaptation de l'organisation aux réalités du 21e siècle, dans le respect des grands principes de la Charte.

[Lire le discours du Secrétaire général de l'ONU à cette occasion](#)

Présidence de la 80e Assemblée générale des Nations Unies

L'ancienne ministre allemande des affaires étrangères, **Annalena Baerbock**, a été élue présidente de la 80e session de l'Assemblée générale avec 167 voix en sa faveur. 14 délégations se sont abstenues. Elle devient la cinquième femme (en 80 ans!) à occuper ce poste. Elle succèdera au Camerounais, Philémon Yang, à l'ouverture de la prochaine session, le 9 septembre 2025.

Elle prend ses fonctions à un moment difficile, marqué par la persistance de conflits, l'échec des objectifs de développement, des pressions financières croissantes et la sélection prochaine du prochain Secrétaire général. En effet, l'ONU n'a jamais été aussi fragilisée, contestée en interne et impuissante à stopper les conflits, que ce soit les bombardements à Gaza ou la guerre en Ukraine.



Cérémonie commémorative annuelle en hommage aux membres du personnel des Nations Unies décédés au service de la paix

Le 5 juin, l'ONU a rendu hommage aux 168 membres de son personnel décédés en 2024, travaillant notamment pour l'UNRWA, le Secrétariat de l'ONU, le HCR, l'UNOPS et le PAM. Parmi les personnes décédées se trouvaient des militaires, des policiers et des civils de 31 pays dont 125 membres du personnel de l'UNRWA.

"Ces dernières années ont été dévastatrices pour la famille des Nations unies. Nous avons subi des pertes indescriptibles et sans précédent à Gaza", a déclaré le Secrétaire Général lors de la cérémonie commémorative.

[Voir la diffusion vidéo de l'événement](#)



Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix à Berlin (13-15 mai 2025)

Si leur dimension la plus connue du grand public en est probablement sa composante militaire, les «casques bleus», les opérations de maintien de la paix des Nations unies (OMP) ne se limitent pas, loin de là, à cette seule facette. Piliers incontournables de l'action

de l'ONU depuis sa création, bien que non prévus en tant que tels par la Charte, les [missions de maintien de la paix](#) regroupent près de 70.000 membres de personnel civil et militaire dans onze contextes de déploiement allant du Liban au Sud Soudan et du Kosovo à la République centrafricaine.

Leurs mandats sont nombreux et variés, d'un volet militaire de protection des civils en zone de conflit, de désarmement de parties belligérantes ou d'observation d'accords de cessez-le-feu, à des tâches requérant des composantes civiles, telles que médiation, destruction d'armes légères ou de munitions non explosées après un conflit, supervision d'élections, etc. Ces missions essentielles pour la paix et la sécurité internationales sont cependant en proie à de nombreux défis: difficultés de financement, nouvelles configurations géopolitiques et transformation de la nature et des acteurs des conflits. Une réflexion et une réforme sur ce pilier de l'ONU s'avère cruciale pour en conserver la pertinence, elle a démarré avec le [Nouvel agenda pour la paix](#).

C'est dans ce contexte que les 13 et 14 mai dernier, Berlin accueillait la [Conférence ministérielle des Nations unies sur le maintien de la paix](#), un forum organisé tous les deux ans. Co-présidée par le secrétariat de l'ONU et 14 pays sur quatre continents, organisée l'année du 80^{ème} anniversaire de l'ONU et du 10^{ème} anniversaire du sommet sur le maintien de la paix, la session berlinoise avait à la fois une portée symbolique, et de nombreux défis très concrets à relever, le premier étant d'inciter les Etats membres à exprimer et à démontrer leur soutien politique, y compris par la prise d'engagements fermes.

Trois événements préparatoires l'avaient précédée: en décembre 2024 à Montevideo, une [réunion](#) centrée sur le renforcement des capacités, les partenariats et l'avenir du maintien de la paix ; en février 2025 à Jakarta, une [réunion](#) consacrée à l'avenir du maintien de la paix, aux nouveaux modèles et aux capacités connexes, sur base d'une étude indépendante réalisée pour alimenter le débat sur la réforme des OMP et enfin, en avril 2025 à Islamabad, une réunion axée sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

La conférence de Berlin a réuni plus de mille participants, et plus de 130 États membres et partenaires internationaux. Le SG António Guterres a ouvert les débats en rappelant les pays que les OMP ont aidé à aboutir à une situation de paix pérenne, tel le Cambodge, le Salvador ou la Sierra Leone. Citant en exemple la FINUL déployée au Liban, il a ensuite rappelé la nécessité pour les OMP de s'adapter aux nouvelles réalités: 1) des mandats et opérations mieux alignés sur les besoins réels des populations en conflit, avec des objectifs réalistes et une stratégie de retrait claire; 2) une plus grande adaptabilité, notamment dans l'usage des ressources et face aux défis climatiques; 3) des contributions durables et régulières, soutenues par un engagement politique fort des États membres.

Sans avoir révolutionné le maintien de la paix onusien, la conférence de Berlin a néanmoins abouti à une [série d'engagements](#) pris par 74 États membres, qui ont offert des formations spécialisées sur des thèmes tels que le renseignement en matière de maintien de la paix, ou la protection des civils et le genre; des engagements relatifs aux progrès technologiques et aux approches data-driven, fondées sur les données; une meilleure mise en œuvre de l'agenda Femmes, paix et sécurité; la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre de la conduite et la responsabilité des casques bleus en mission; des engagements financiers (en particulier de la part de l'Allemagne, qui a annoncé, en la détaillant, une contribution de plus de 80 millions d'euros au maintien de la paix onusien), et jusqu'à une mise à disposition de capacités de



personnel en uniforme, y compris près de 90 unités militaires et de police, des moyens de transport aérien, et de l'expertise pointue.

Les enregistrements vidéo de la conférence sont [accessibles en ligne](#), de même qu'un [communiqué](#) résumant le déroulement et les engagements.

[Plus d'informations](#)

Emmanuel Klimis



Les principales avancées de la 3e Conférence des Nations Unies sur l'océan (9-13 juin 2025)

Les océans sont un bien commun essentiel pour la vie sur terre. Ils couvrent 70 % de la superficie de la planète, sont un régulateur climatique, pourvoyeur d'oxygène et piège à CO2 et un réservoir de biodiversité répondant aux besoins de millions de personnes. Mais ils sont en danger à cause de l'homme : hausse de niveau et de la température moyenne, pollution, notamment par les macro- et microplastiques, acidification, déclin de la biodiversité avec la surpêche ou la pêche illégale.

C'est face à cette situation et pour mobiliser la communauté internationale en faveur de l'objectif de développement durable 14 de "Conserver et exploiter de manière durable les ressources marines" que les Nations Unies ont convoqué une série de conférences internationales, d'abord à New York en 2017, ensuite à Lisbonne en 2022 et enfin à Nice en 2025. Co-organisée par la France et le Costa Rica, cette dernière conférence a marqué un tournant décisif pour la gouvernance des océans, avec une participation particulièrement importante de chefs d'État, de ministres, d'organisations internationales et non-gouvernementales, de scientifiques et de représentants des communautés locales.

Si la Déclaration de Nice, adoptée en conclusion de la conférence, est un engagement politique fort pour la protection des océans, elle reste un document non contraignant qui dépend de la volonté des États de l'appliquer ou non. Toutefois, la conférence a permis des avancées importantes au titre desquelles on peut mentionner :

- **L'entrée en vigueur prochaine du [Traité BBNJ](#)**, (accord adopté en 2023) protégeant la biodiversité marine en haute mer. Grâce à une mobilisation diplomatique inédite, le seuil des 60 ratifications devrait être dépassé d'ici le mois de septembre, ce qui permettrait au traité d'entrer en vigueur dès janvier 2026. Ce sera la fin d'une longue absence de réglementation sur la protection des zones maritimes non couvertes par les juridictions nationales.
- **Des engagements financiers importants** : La Commission européenne a promis 1 milliard d'euros pour la conservation des océans et la pêche durable. L'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Banque mondiale et d'autres vont également contribuer avec des programmes ciblés pour soutenir

l'économie des océans et leur adaptation au changement climatique, ce qui devrait pouvoir renforcer le niveau de protection des mers et des océans dans l'optique d'une gestion concertée et mutuellement bénéfique à tous les États.

- **Une perspective de [moratoire](#) sur l'exploitation minière des fonds marins.** Une coalition de 37 pays (sur les 169 États membres de l'Autorité internationale des fonds marins, AIFM) demande désormais un moratoire, voire, pour certains, une interdiction, de l'exploitation minière en eaux profondes. Cette exploitation, lancée par un décret du président Donald Trump signé en avril dernier au mépris des engagements multilatéraux pris à cet égard (mais pas par les États-Unis, non membres de l'AIFM), a servi de déclencheur à la délivrance de permis en cascade par d'autres États, tels la Norvège ou Nauru. Le moratoire peut également compter sur un soutien de 162 organisations, issues de 30 pays, et crée une minorité de blocage puisque l'adoption d'un code minier par l'AIFM requiert l'unanimité des membres.
- **Un pas vers un [traité mondial contre la pollution plastique](#).** Plus de 90 pays ont appelé à un traité ambitieux, avec des mesures contraignantes sur la réduction de la production des plastiques. Les négociations se poursuivront en août 2025.

De nombreux autres engagements ont été pris par les parties participantes constituant ainsi dans leur globalité une feuille de route ambitieuse pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 14 à horizon 2030. Ces engagements sont résumés dans le document disponible [ici](#).

Des questions en suspens

Malgré la volonté manifeste des parties participantes à ce sommet de sauver l'océan, des questions d'une certaine importance sont cependant restées en suspens faute de consensus. Par exemple, la création des AMP - aires marines protégées, de telles zones n'ayant été consacrées que par 14 États à peine. Globalement, on est très loin de l'objectif de protéger 30% des océans d'ici 2030: les AMP ne couvrent actuellement que 8% des océans dont 17,79% des eaux nationales et seulement 1,18% de la haute mer. En outre le niveau de protection varie considérablement [selon l'UICN](#).

Dimanche Lankoande, doctorant en Droit public, Université Thomas Sankara



Report préoccupant de la conférence internationale sur la Palestine à New York

La France devait co-présider, avec l'Arabie Saoudite, une conférence internationale sur la Palestine à New York. L'objectif était de relancer une solution pacifique au conflit israélo-palestinien: la solution à deux états. Malheureusement, cet événement a été reporté "pour des raisons logistiques et sécuritaires". Le report de la conférence est un

coup d'arrêt préoccupant pour une initiative de paix multilatérale. Il envoie un signal négatif aux Palestiniens, affaiblit les efforts multilatéraux en faveur d'une paix durable, et risque de conforter le statu quo israélien, à un moment où le conflit israélo-palestinien connaît une escalade de violences et où les perspectives d'un règlement sont de plus en plus lointaines.

ARTICLES THÉMATIQUES

Carte blanche de Pierre Goldschmidt: "Les Nations Unies incapables d'empêcher une guerre avec l'Iran"

Le 16 juin dernier, l'APNU m'a demandé de contribuer à son prochain bulletin « pour éclairer les différents aspects du rôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) dans le dossier iranien ». J'étais en voyage dans le grand Nord et dans l'impossibilité de rédiger quoi que ce soit.

A peine rentré, j'apprends que les Etats-Unis ont lancé des bombes GBU-57 sur trois installations nucléaires en Iran situées à Fordo, Natanz et Ispahan. Ces bombes seraient capables de pénétrer 18 mètres de béton ou 61 mètres de terre avant d'exploser. Il reste à voir si elles ont pu détruire les centrifugeuses de Fordo qui se trouvent à environ 80 mètres sous terre. Nous en saurons plus dans les jours qui viennent.

Il y a plus de vingt ans que le Département des Garanties de l'AIEA a commencé à mettre en évidence le programme nucléaire non déclaré de l'Iran. Le 10 novembre 2003, un rapport accablant était envoyé au Conseil des Gouverneurs de l'AIEA, indiquant que l'Iran maîtrisait notamment le processus d'enrichissement de l'uranium, qui a des applications civiles et militaires, et qu'il avait « *développé, depuis 18 ans, un programme d'enrichissement par centrifugation de l'uranium et, depuis 12 ans, un programme d'enrichissement par laser* » sans en informer l'Agence. Tout ceci alors que, dans les années 1980, l'Iran, en guerre avec l'Irak, n'avait aucun projet de construction de centrales nucléaires, celle en construction à Bushehr du temps du Chah ayant été détruite par l'aviation irakienne.

Toutes les conditions étaient donc réunies pour déclarer l'Iran « en violation » de son Accord de Garanties Généralisées (AGG) et pour référer le cas au Conseil de Sécurité des Nations unies (CSNU) ainsi que le prévoit le statut de l'AIEA. Cela ne s'est hélas pas produit.

[→ Lire la suite de la carte blanche \(23/06/2025\)](#)

[Lire la déclaration de l'AIEA](#)



Photo UNRIC

La Belgique et l'ONU : un partenariat solide à multiples facettes

Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, la Belgique entretient depuis 1945 un lien étroit et dynamique avec l'ONU. À l'heure où la coopération internationale est fragilisée par des restrictions budgétaires, il est utile de rappeler l'ampleur de l'engagement belge au sein du système onusien. Fournisseur majeur, contributeur financier significatif, acteur humanitaire engagé, défenseur des droits humains et du développement durable, la Belgique est un partenaire et un soutien fidèle des Nations unies et de leurs actions.

[Voici les principaux points à retenir de ce partenariat historique et stratégique.](#) - par **Sabine Cessou**, public information assistant de l' UNRIC



Webinaire UNRIC-VVN: "L'avenir de l'ONU est-il menacé?"

La VVN a invité Sherri Aldis, Directrice du Bureau d'Information des Nations Unies à Bruxelles (UNRIC), à faire le point sur les défis et les menaces auxquels doivent faire face le multilatéralisme et les Nations Unies en particulier, dans le cadre d'un webinaire auquel l'APNU a également participé.

Voici quelques éléments de son intervention.

Avec les changements radicaux du contexte géopolitique mondial, nous assistons à une crise de confiance dans des relations internationales basées sur le droit et dans les institutions qui les incarnent, au profit de la loi du plus fort. La désinformation et les discours de haine, y compris ceux dirigés directement contre l'ONU, de même que la réduction des financements au niveau mondial, constituent des facteurs aggravants de la crise que traverse l'ONU. La mise en œuvre concrète, par les Etats membres, des très nombreuses recommandations du Pacte de l'Avenir qu'ils ont adoptées au niveau des chefs d'Etat, à New York en septembre 2024, serait sans doute de nature à restaurer en partie la confiance. Mais il importe aussi que les décideurs politiques et les citoyens renouvellent leur soutien aux activités de l'ONU, y compris financièrement, et mettent davantage en valeur les bienfaits de la coopération internationale, par exemple en matière de climat ou de réfugiés.

Pour sa part le Secrétaire général de l'ONU, en réponse aux critiques adressées à la bureaucratie onusienne, a entamé un exercice de rationalisation et de restructuration qui

doit renforcer les synergies et l'efficacité de son organisation.

[Consultez le PowerPoint de Mme Aldis ici](#)

[Revoir le webinaire en ligne ici](#)

Bénédicte Frankinet



Film: "UNRWA, 75 ans d'une histoire provisoire"

L'UNRWA, l'agence des Nations Unies chargée de s'occuper des réfugiés palestiniens, célébrera t'elle ses 75 ans en décembre prochain? Son mandat sera-t-il renouvelé en juin 2026?

Ce 28 juin, au cinéma Galeries à Bruxelles, l'APNU a pu assister à la projection du film documentaire suisse intitulé «UNRWA, 75 ans d'une histoire provisoire» et réalisé par Nicolas Wadimoff et Lyana Saleh. Environ 60 personnes ont assisté à la projection qui a été suivie d'un débat intéressant avec la participation de Lyana Saleh et d'une représentante de la communauté palestinienne.

Ce documentaire retrace l'histoire complexe de l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont la création fait suite à l'expulsion et à l'exode d'une grande partie de la population arabe de Palestine avant et pendant la guerre israélo-arabe de 1948, que les palestiniens appellent la «Nakba» (la catastrophe). En tant que seule organisation humanitaire créée pour et dédiée à un groupe particulier de réfugiés, l'UNRWA fait parler d'elle depuis sa création, en 1949.

Le film, qui donne la parole tant à des représentants du côté palestinien qu'à des Israéliens, raconte, de manière précise et riche, l'histoire d'une agence forcée d'évoluer avec énormément de prudence, comme un funambule sur un fil extrêmement fin. Des images d'archives rappellent les origines et les implications d'un conflit complexe et déchirant. Le documentaire met aussi en lumière les accusations auxquelles l'organisation a souvent été confrontée.

À travers des interviews exclusives, le film permet aux opinions divergentes de s'exprimer.

Si, pour les Palestiniens, représentés dans le film par Elias Sanbar, historien et ancien ambassadeur de la Palestine à l'UNESCO, l'agence et ses institutions scolaires ont contribué à la survie d'une culture et de traditions qui risquaient de disparaître, pour les Israéliens, dont la porte-parole est ici Einat Wilf, écrivaine, ancienne membre de la Knesset, l'UNRWA a contribué à la radicalisation politique de beaucoup de réfugiés et à perpétuer le «problème palestinien» en maintenant l'illusion d'un retour sur leur sol natal.

Ce qui est clair, c'est qu'une agence dont l'existence avait été conçue comme provisoire et renouvelable tous les trois ans, a hélas acquis un statut presque définitif et doit aujourd'hui se battre pour assurer sa survie dont dépendent près de 5 millions d'individus. Le film souligne très bien la position délicate de l'UNRWA, prise en otage par des demandes divergentes auxquelles elle doit répondre, sans oublier l'action que mène inlassablement le gouvernement israélien pour la dénigrer et même la faire disparaître comme l'a indiqué dans le film l'actuel Commissaire général de l'UNRWA, Philippe Lazzarini.

Tant qu'une solution juste, équitable, réaliste et durable n'aura pas été apportée au problème des réfugiés palestiniens dans le cadre d'un accord de paix, l'UNRWA restera indispensable pour les réfugiés eux-mêmes, pour leur avenir, pour la stabilité de la région, mais également pour la communauté internationale. Mais au vu des circonstances actuelles et des critiques auxquelles elle fait face, l'UNRWA célébrera-t-elle ses 75 ans en décembre prochain? Son mandat sera-t-il renouvelé en juin 2026 par l'Assemblée générale de l'ONU?

André Hupin



“Tensions entre les États-Unis et la CPI: Marco Rubio annonce des sanctions à l'encontre de quatre juges de la Cour pénale internationale”, par Christophe Deprez

Les sanctions américaines contre les juges de la CPI déclenchent une condamnation internationale: Le chef du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, Volker Türk, demande aux États-Unis de retirer les sanctions contre les juges de la CPI.

Le 5 juin 2025, Marco Rubio, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, a **annoncé** la mise en œuvre de sanctions à l'encontre de quatre juges de la Cour pénale internationale : Mmes Solomy Balungi Bossa, Luz del Carmen Ibáñez Carranza, Reine Alapini-Gansou et Beti Hohler. Celles-ci sont infligées en vertu du **décret présidentiel n° 14203** adopté par Donald Trump le 6 février 2025, qui établit un régime-cadre de sanctions en lien avec l'action de la Cour. La liste des personnes effectivement visées par ce régime, qui était jusqu'ici limitée au Procureur Karim Khan, est donc complétée du nom de quatre magistrates. Concrètement, ceci a vocation à impliquer une interdiction d'entrée sur le territoire des États-Unis, un gel de leurs biens et avoirs localisés aux États-Unis ou en possession ou sous le contrôle américain, ainsi qu'une interdiction faite à tout tiers de leur fournir quelque fonds, bien ou service.

La juge ougandaise Bossa et la juge péruvienne Ibáñez Carranza, qui siègent au sein de la Chambre d'appel de la Cour, sont visées pour avoir concouru à la **décision** d'autoriser l'ouverture d'une enquête sur la situation en Afghanistan. Cette enquête permet au Procureur de la Cour de s'intéresser à tout crime international qui aurait été commis depuis le 1^{er} mai 2003 sur le territoire afghan, ainsi qu'à tout autre crime international

←
♡
🔗

préssumé ayant un *nexus* avec le conflit armé en Afghanistan et commis sur le territoire d'autres États parties depuis le 1^{er} juillet 2002 (ce qui est théoriquement susceptible de couvrir, entre autres, le cas des « prisons secrètes » de la CIA sur le territoire de certains États européens).

Quant à la juge béninoise Alapini-Gansou et à la juge slovène Hohler, elles composaient – au côté du juge français Nicolas Guillou (qui échappe quant à lui aux sanctions) – la Chambre préliminaire qui a **délivré**, en novembre dernier, des mandats d'arrêt, pour différents chefs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, à l'encontre de Benjamin Netanyahu et de Yoav Gallant, respectivement Premier ministre et ancien ministre de la Défense d'Israël. Avec ces mandats, c'est la première fois, depuis Nuremberg, qu'une juridiction internationale vise des dirigeants (pro-)occidentaux.

Cette nouvelle attaque inacceptable contre des hauts représentants de la Cour – mais qui en est aussi une contre la justice internationale tout entière – a une nouvelle fois donné lieu à des réactions vives et fermes de la Cour, de la société civile et des Nations Unies notamment. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Volker Türk, a notamment **dénoncé** une mesure « profondément préjudiciable à la bonne gouvernance et à la bonne administration de la justice ». Il faut en outre rappeler que, depuis le printemps, de nombreux recours sont pendants devant les juridictions étatsuniennes, qui ont été introduits à l'encontre du décret présidentiel n° 14203 par des citoyens américains nouant des relations professionnelles avec le Procureur de la Cour.

Christophe Deprez, Faculté de droit, Université de Liège



Association pour les Nations Unies

Accueil

Posts

Enter Yo...

Subscribe

